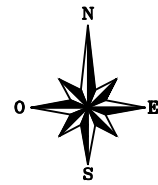


*Lotissement*  
*"Le Domaine des Vieux Chênes"*

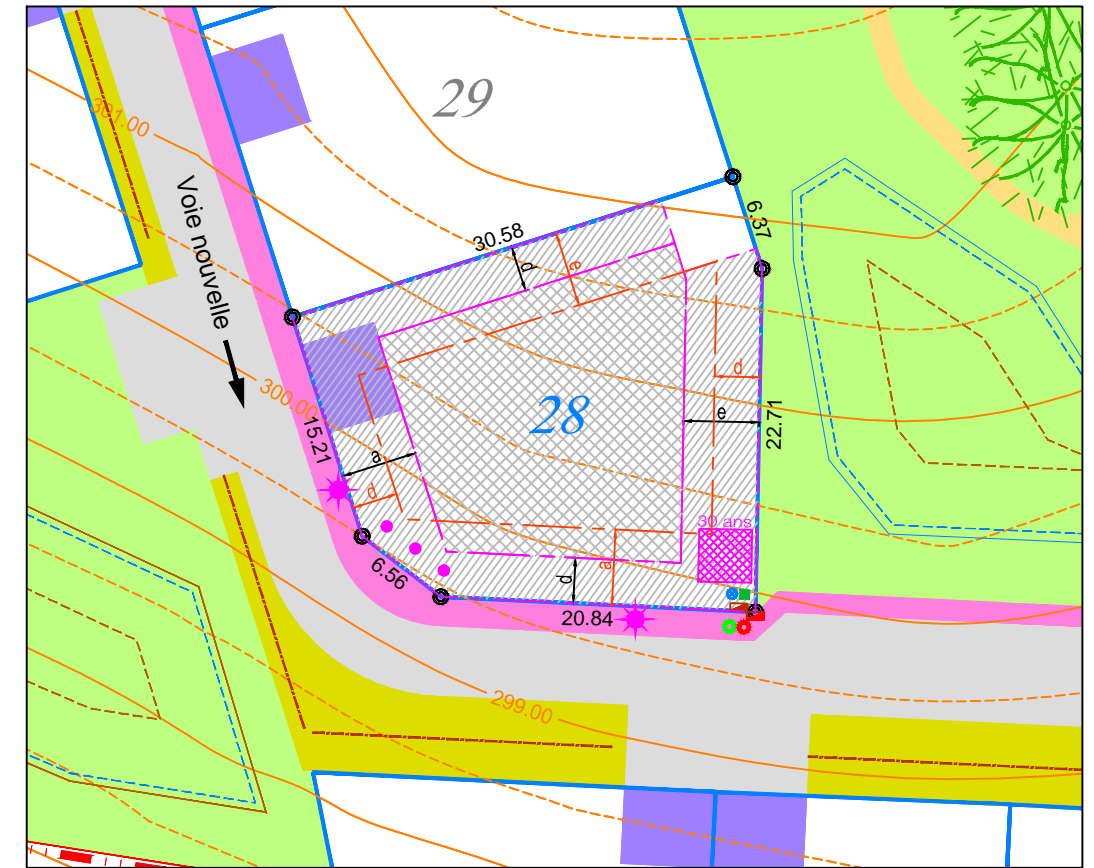
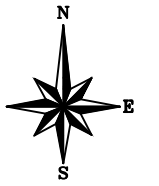
Tranche n°1

Lot n°28



PLAN DE RÉSERVATION

Lot n° : 28  
parcelle n°101 - section B1  
superficie : 665 m<sup>2</sup>



Echelle : 1/500

REGLEMENT

- Zone d'implantation des pavillons
- Possibilité d'implantation sur limites séparatives
- Bornes géomètre
- Accès véhicules interdit
- Accès obligatoire
- Arrêt minute (implantation figurative)
- (accès à l'Ouest) Marge d'isolement minimale obligatoire sur une des limites séparatives latérales, d=3.00m
- (accès à l'Ouest) Retrait par rapport à l'alignement du lot, a <= 5.00m sur au moins 50% du linéaire de la façade sur rue
- (accès à l'Ouest) Marge d'isolement minimale obligatoire sur la limite de fond de parcelle, e=5.00m

EQUIPEMENT TECHNIQUE

- 30 ans Période de retour pour dimensionnement
- Dispositif individuel de gestion des eaux pluviales ( cf notice hydraulique)
- Branchement Eaux Pluviales (rejet de la surverse du dispositif individuel de gestion)
- Branchement Eaux Usées
- Regard pour compteur Eau Potable
- Regard de branchement téléphone
- Coffret de branchement électricité
- Coffret de branchement gaz
- Candélabre sur trottoir
- Noue sur tranchée drainante

La position exacte des différents branchements sera vérifiée sur place avant la réalisation du projet de construction. L'adaptation de la construction au terrain sera étudiée en tenant compte du niveau et de la position de la voie nouvelle ainsi que des réseaux créés.

Les courbes de niveau correspondent au terrain naturel avant aménagement.

Document provisoire pouvant être modifié pour des raisons techniques